

Conseil d'Unité IPSiM du 26 septembre 2023

Compte Rendu

Rédactrices : Sandra Cortijo, Liên Bach

Membre excusée : Cécile Abauzit

1) Informations diverses

- Réforme du magasin : Hugues, Franck, Perrine, Stéphane

Hugues : On a décidé de refondre le magasin car le logiciel actuel est obsolète et l'unité d'informatique de centre ne le suit pas. On a voulu profiter de changer de logiciel pour upgrader le système. Plus facile, il permettra une meilleure gestion des stocks et de la facturation et il permettra une continuité de service quand Franck n'est pas là. Ce logiciel nommé PrestaShop est déjà utilisé par d'autres UMR à Montpellier (IGMM), est répandu pour les achats en ligne et offre l'avantage d'avoir beaucoup de support et de développeurs. Ce logiciel permettra à tout le monde de connaître l'état des stocks. Mais on garde quand même des alertes en interne.

L'idée est de faire un système de type « click and collect ». Chaque équipe aura un panier sur ce logiciel, le remplira et le validera avant de venir au magasin (cela demande un minimum d'organisation dans l'équipe), mais il restera possible si besoin d'ajouter un ou des produits au dernier moment au panier quand on est au magasin. Pour les achats communs, cela restera hors « click and collect » et sera géré directement au magasin.

L'échéance de déploiement n'est pas encore connue, mais prévue d'ici la fin 2023. Cela se fera après le retour de Franck (retour 10 novembre). On aura besoin d'un retour des utilisateurs, surtout pour la recherche des produits sur le logiciel.

- 10 ans du département BAP

Le jeudi 14 Décembre aura lieu la célébration des 10 ans du département BAP. Tous les personnels des unités appartenant au département BAP y sont invités.

Les célébrations se feront par centre. Pour nous, ce sera au centre INRAE d'Occitanie-Montpellier (estimation à 750 personnes invitées). Lors de cette célébration il y aura une projection nationale avec des faits et évocations par toutes les unités (voir ci-dessous) et des tables rondes.

Chaque unité du département BAP (25) doit faire remonter à Isabelle Litrico deux contributions d'ici le 17 octobre:

- Un fait marquant qui illustrerait l'unité qui servira à l'élaboration d'une fresque
- Une évocation drôle de l'unité (peut être une vidéo, un dessin, une BD etc...).

Le comité communication prend le relai et fera la préparation.

2) Information sur les demandes de postes et de moyens

Plusieurs postes ont été demandés auprès des différentes tutelles. Ces postes présentent des spécificités mais sont globalement des postes basés sur des besoins en biologie cellulaire/moléculaire

Demandes de postes faites au CNRS début septembre :

- ⇒ IE SIRENE => Génétique moléculaire
- ⇒ IE SYSTEMs => génomique végétale cellules uniques
- ⇒ IE Aqua => biologie cellulaire et moléculaire végétale
- ⇒ TR plasticité => expérimentation et production végétales

Ce sont tous les postes 100% équipe car nous avons demandé (et obtenu) beaucoup de postes associés aux plateformes les années précédentes.

Le poste IE Electrophysiologie (Influx) demandé l'année précédente a été honoré et a été mis au concours

Sebastien Bott cherche à réintégrer le CNRS, après une licence pro, et il veut venir à l'IPSiM. L'unité a fait remonter une demande de poste qu'il lui correspond. Toutefois, il reste à dégager un poste budgétaire associé à cette demande, qui n'a pas été classée prioritaire et est en discussion avec l'INSB.

Demandes de moyens faites à INRAE en octobre (les demandes de postes se font en février) :

- ⇒ Projet BAP => FeROS (Guilhem Desbrosses), MeMo (Stephane Mari), TIGER (Doan Luu), SIRENE (Liên Bach), Plasticité (Hélène Pidon)
- ⇒ Demandes de demi-bourses => AQUA (Yann Boursiac), TIGER (JB Pelletier), SIRENE (Laurence Lejay), FEROS (Christian Dubos), KALIPHRUIT (Sabine Zimmermann) : l'unité espère décrocher 2 financements au maximum.
- ⇒ Réseaux => Protéome vert (Véronique Santoni) et Racines (Philippe Nacry)
- ⇒ Congrès => journées francophones mycorhizes (Sabine Zimmermann)

Demande de moyens faites à l'Université de Montpellier en Septembre 2023

- ⇒ Appel à projet I-site => Tremplin ERC SIRENE (Antoine Martin) et Projet exploratoire INFLUX (Alexis De Angeli)
- ⇒ Demande de poste BIATSS = ½ poste adjoint technique (FeROS)

Demande équipements moyens toutes tutelles

La rénovation des chambres de culture est la priorité jusqu'à 2026. Cette année la demande permettra de couvrir l'achat d'enceintes de cultures.

- ⇒ CNRS 50 K€
- ⇒ INRAE 25 K€
- ⇒ Univ Montpellier 50 K€
- ⇒ Autofinancement 50 K€

3) Discussion du nouveau règlement d'unité.

La version actuelle du règlement intérieur a été établie en juillet 2013 avec une dernière remise à jour en 2018 (prévention). Nous souhaitons refaire une version qui soit spécifique à l'unité et qui soit en adéquation avec les règles de nos tutelles (le règlement intérieur du centre a été mis à jours en 2022). Différentes étapes de la réécriture du règlement intérieur de l'unité ont été menées: Une première version a été faite à partir de modèles de la part du CNRS et de l'INRAE. Puis le conseil d'unité a été consulté pour compléter certaines parties (étape finalisée fin juin). Cette version a été envoyée aux

tutelles pour relecture avant l'été. La réponse de l'INRAE a été rapide, celle du CNRS est plus éparpillée avec des modifications reçues pendant l'été jusqu'à il y a quelques jours.

L'idée est que la version finale du règlement intérieur soit votée par le conseil d'unité fin 2023. Il faut que le règlement intérieur soit aussi validé par nos tutelles et parfois celles-ci rentrent dans des détails assez pointus.

Nous sommes maintenant à une étape où nous devons consulter nos collègues respectifs pour avoir leur opinion sur la dernière version du règlement intérieur pour s'assurer qu'il soit malgré tout lisible et assez digeste. **Nous avons jusqu'à fin octobre pour cette étape.**

Certains membres du conseil font la remarque que le règlement intérieur d'unité est trop long à lire et demandent s'il est possible de faire un résumé. Il est répondu qu'un tel texte réglementaire ne peut être accepté par tout nouveau membre de l'unité qu'après lecture du texte complet. Une version en anglais a été aussi demandée.

Yann Boursiac demande de modifier certains points sur le travail lors du week-end ou en dehors des heures ouvrées (qui doit rester exceptionnel) afin qu'il inclue aussi le travail de bureau et non uniquement les expérimentations. Mais il lui est répondu qu'une telle modification ne sera jamais acceptée par les tutelles, car elle ne permet pas de justifier la présence exceptionnelle de personnels dans l'unité.

Yann Boursiac fait une remarque sur un changement majeur par rapport aux missions sur le site de Montpellier. L'INRAE demande à ce qu'un ordre de mission soit maintenant fait pour tout déplacement sur la place montpelliéraine (réunion avec un collaborateur, expérimentation dans un autre labo, enseignement à la fac pour les chercheurs). Afin de limiter la charge de travail administratif liée à une telle mesure, il est convenu que nous pourrions indiquer que nous sommes en mission sur #Temps (INRAE) ou sur Agate-tempo (CNRS) en indiquant le lieu de la mission, son horaire et le moyen de transport. Cette procédure compensera les demandes formelles d'ordre de mission.

Yann Boursiac propose que , sur l'annexe 1 , chaque responsable d'équipe/responsable de plateforme s'engage à faire une formation de gestion du personnel pour se responsabiliser. Il lui est répondu que l'on ne peut pas forcer un agent à faire une formation, simplement l' inciter. Christophe Maurel répond que ce point sera évoqué en Conseil des Chefs d'équipe et, qu'à la suite de cette discussion, on pourra en effet inscrire qu'une formation de Management est recommandée pour tout responsable d'équipe.

Jeff demande que soit ajouté une information sur les démarches à suivre et personnes à contacter en cas d'agression verbale/physique de la part d'un collègue. Cette demande est acceptée.

Hugues questionne la définition des plages horaires communes, dans le règlement intérieur, car il dit que certaines personnes ne les respectent pas. Christophe Maurel lui répond que ces plages sont nécessaires pour définir le cadre réglementaire du fonctionnement collectif de l'unité. Il reconnaît qu'il faudra veiller à ce qu'elles soient mieux respectées, en particulier par des collègues aux horaires très décalés.